



BP 50148 – Bd. Ledru Rollin - 34003 Montpellier
Téléphones: 04.67.58.30.65 Site : www.ifarinfo.com Email : formation-ifar@orange.fr
N° Siret : 42505838500013

Institut de Formation des Agents de Recherches

Enregistré sous le N° 9134 03 17134 12 Bd. Ledru Rollin - B.P. 50148 34003 Montpellier CEDEX 01

Programme du séminaire vendredi 15 janvier 2016

Thèmes du séminaire :

Recherche et développement de l'activité d'Agent de Recherches Privées

Objectif :

➤ **Partie 1 :**

Savoir gérer une intervention en flagrant délit

➤ **Partie 2 :**

Savoir créer un canevas propice à l'innovation par le croisement des connaissances pour trouver de nouvelles applications et méthodologies en vue de définir et codifier une manière de renforcer et d'améliorer l'activité du secteur pour son expansion.

Créer des services inédits, en vue de créer de nouveaux marchés

Intervenants :

➤ **Partie 1 :**

- Avocats pénalistes
- Officiers de Police judiciaire

➤ **Partie 2:**

- Cabinet d'ingénierie, doté d'une expertise pointue (expertise acquise par un haut niveau d'études des commerciaux et d'une expérience accumulée sur le marché de la recherche privée).
- Commerciaux à hautes compétences techniques.
- Consultant en communication,
- Producteur de contenu web, (community manager).

Déroulement du programme :

- ✓ 9 heures accueil des séminaristes
 - ✓ Partie 1 : Intervention en flagrant délit (technique et juridique)
 - ✓ 12 heures : Déjeuner à l'hôtel Mercure
 - ✓ 14 heures : Partie 2 : Développer et créer de nouveaux marchés
 - ✓ 17 heures : Clôture du séminaire
- Nota : Une cérémonie de remise des diplômes se tiendra au cours du séminaire.

Détail du programme :

Partie 1 : Intervention en flagrant délit (technique et juridique)

- Légitime défense
 - Non-assistance à personne en danger
 - Appréhender l'auteur d'un crime ou d'un délit flagrant
-
- Entrave aux mesures d'assistance et de l'omission de porter secours.
 - Menotter, ou l'utilisation de technique d'immobilisation ;
 - Circonstances particulières.
-
- Les acteurs de la sécurité privée concourent à la sécurité intérieure de la France, les récents événements montrent qu'ils sont les premiers au contact de la menace (service de sécurité du Bataclan) ; cette situation nous place face à nos responsabilités pour proposer notre concours à la politique de sécurité de l'état. Cette première partie, est consécutive aux propositions faites par la profession sur l'évolution de l'organisation des métiers de la sécurité privée à la suite des attentats terroristes commis le 13 novembre 2015 à Paris. (Voir les recommandations du CNAPS du 19 novembre dernier en pièce jointe).

- Coopération forces publiques et sécurité privée (statiques, logistiques, accompagnement).
- Présentation de la **formation « Agent de Recherches Renforcées »** et ses applications.
- Présentation des modules **« sensibilisation et prévention du terrorisme »** dans les formations initiales, conformément à la délibération de CNAPS.
- Elargissement de l'offre de marché.
- Transmettre les compétences théoriques et pratiques requises pour la prévention contre la délinquance et le terrorisme, en coopération avec les services de sécurité de l'État.

Partie 2 : Créer de nouveaux marchés

A- Créer un référent par une *accréditation* – Gage de confiance pour garantir sa conformité à des Normes.

B- Utilisation de la segmentation stratégique pour trouver de nouveaux marchés et de nouvelles activités ;

- Focalisation des points clés pour une approche opérationnelle ;
- Cibler les groupes de clients ;
- Cibler les fonctions remplies chez les clients ou bien leurs besoins.

C- Arrêter les techniques pour la mise en œuvre des nouveaux marchés du secteur ;

- Liste des marchés desservis (particuliers, professionnels, petite entreprise, grande entreprise, administrations, industries...) ;
- Résoudre les problèmes génériques ;
- Choix des technologies à employer ;
- Croisement des différents critères génère des activités élémentaires théoriques, créer des relations nouvelles ;
- Lister les ensembles d'activités issues des segments identifiés (Eliminer les activités impossibles) ;
- Identifier les facteurs clés pour chaque activité (pour rappel un facteur clé est une pratique technique et/ou commerciale, ou technologique que l'on doit maîtriser pour réussir dans une activité donnée), ils sont repérés et intégrés dans des séminaires de formation ;
- Regrouper les activités élémentaires, maîtriser les mêmes éléments pour réussir dans ces activités ;

D- Créer des domaines d'Activité Stratégiques de Sécurité Privée DASSP ;

- Décrire les domaines d'activité retenus (DASSP) ;
- Nommer, les DASSP les décrire en listant les principaux concurrents directs et indirects, du marché de référence... et toute information utile pour les analyses et actions stratégiques ;
- Faire apparaître de nouveaux espaces potentiels à exploiter.
- Faire un développement expérimental fondé sur des connaissances obtenues par la recherche ou l'expérience pratique ou d'activités pilotes ;
- Développement de nouveaux marchés.

E- Communication - La fonction communication vise à valoriser l'image et la notoriété de l'entreprise

1. La communication externe
2. la communication institutionnelle
3. La communication interne
4. La communication on-line

- Définir la stratégie de communication en lien avec l'activité
- Elaborer le plan de communication, réaliser différents supports (journaux internes, plaquette commerciale, rapport d'activité, etc.) et organiser des évènements,
- Participer à la mise en œuvre de projets de communication sur intranet, site web, etc.
- Accompagner le changement dans le cadre de projets transversaux (réorganisation, fusions, etc...),
- Concevoir, mettre en place et piloter les actions de promotion de l'activité ;
- Conception, la création et la diffusion d'un ensemble de messages destinés à promouvoir les services ;
- Décider des axes d'une campagne de publicité en accord avec les instances professionnelles
- Participer à la stratégie de communication du réseau professionnel ;